

Question orale de Mme Van Offelen : Des panneaux explicatifs et des QR codes dans l'espace public uclois : la mémoire face à l'histoire.

Mme Van Offelen rappelle qu'en janvier 2017 et septembre 2019, elle a proposé au Collège une mise en valeur des monuments commémoratifs uclois en hommage aux héros et victimes des deux guerres mondiales, de manière à ce que les passants, les visiteurs et les écoliers en comprennent la signification.

Le 1^{er} novembre dernier, les membres du Collège et du Conseil ont fait le tour de ces monuments uclois, en compagnie de quelques anciens combattants survivants.

Mme Van Offelen avait demandé qu'à côté de chacun de ces monuments, on place un panneau explicatif et un QR code renvoyant au site internet de la commune pour fournir des explications. Cette proposition avait reçu un accueil favorable du Collège et était soutenue par de nombreux conseillers communaux. Elle a en outre suscité un débat intéressant sur le devoir de mémoire et la nécessité de sensibiliser les jeunes. Le Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle avait préparé des textes pour les panneaux explicatifs. Un appel d'offres a été lancé pour la confection de ces panneaux.

Or, ces dernières semaines, nous avons assisté, à Bruxelles et en divers endroits de Belgique, heureusement pas à Uccle, à la détérioration de certains monuments présents dans l'espace public. A la lumière de cette actualité, Mme Van Offelen souhaite revenir sur sa proposition initiale en y englobant d'autres monuments historiques communaux qui pourraient être munis de panneaux explicatifs et de QR codes et, le cas échéant, donner lieu à un travail de réflexion dans les écoles.

L'histoire présente dans l'espace public est trop peu connue et peut faire l'objet d'interprétations et questionnements divers. Or, les connaissances historiques sont là, l'histoire est documentée, traitée. L'avancement de la recherche scientifique permet d'éclairer sans tabou la complexité de notre passé.

Sera-t-il matériellement possible de placer, comme prévu, dans le courant de cette année ou en 2021, des panneaux explicatifs et QR codes à côté des monuments commémoratifs des deux guerres mondiales ?

Question orale de M. Cools : La protection de notre patrimoine monumental.

M. Cools signale que des vandales s'attaquent un peu partout à Bruxelles et en dehors de Bruxelles à des statues ou à des bustes du roi Léopold II. Une sculpture du roi Baudouin a même été vandalisée à Zottegem. En Angleterre, une statue de Winston Churchill a subi le même traitement. Tout cela au nom d'un combat contre le racisme et pour la « décolonisation » de l'espace public.

Le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme sont des réalités qui existent encore dans notre pays et doivent être combattues avec détermination, tout comme l'homophobie ou le féminicide. La loi permet de poursuivre en justice les comportements racistes et les actes discriminatoires de toute nature. C'est aussi la mission d'Unia et de tout mandataire politique. Mais le vandalisme du patrimoine monumental est inacceptable. Il y a donc lieu de s'interroger sur la surveillance des monuments par les services de police.

M. Cools serait fort dépité si la statue du roi Baudouin au square Lagrange ou celle de Winston Churchill au rond-point du même nom en venaient à être vandalisées.

La protection et la surveillance du patrimoine monumental constituent assurément un enjeu important. Il serait d'ailleurs peut-être opportun d'installer des caméras de surveillance aux endroits sensibles.

M. Cools rappelle à cet égard que la sculpture dédiée à Edith Cavell à l'angle des rues Edith Cavell et Marie Depage a fait l'objet d'une tentative de vol dans un passé récent, que le buste volé de Léon Vanderkindere n'a jamais été retrouvé et que les menaces pesant sur la statue de Tintin au parc de Wolvendael ont abouti à son transfert au Centre culturel.

Selon M. Cools, les critiques envers Léopold II sont excessives et inexactes sur le plan historique. Certes, l'aventure coloniale a eu sa part d'ombre mais Léopold II ne peut être assimilé à un dictateur génocidaire tel qu'Hitler, Staline ou Mao. L'action des Belges au Congo sous l'impulsion royale a permis de lutter contre les razzias menées par les tribus arabes en Afrique centrale pour réduire les populations à l'esclavage.

En outre, la fondation de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers a permis de sauver des millions de vie grâce à la lutte contre les maladies qui décimaient les populations du Congo.

Le Ministre de l'Enseignement de la Communauté française souhaite que l'histoire de la colonisation soit enseignée dans les écoles. C'est une intention louable, à condition que cet enseignement soit dispensé de manière objective et conforme à la réalité historique.

La commune a-t-elle reçu des instructions de la Communauté française pour l'organisation de cours sur l'histoire coloniale ? L'Echevinat de l'Enseignement a-t-il pris des initiatives en ce domaine ?

Question orale de Mme Goetghebuer : La décolonisation de l'espace public.

Mme Goetghebuer rappelle qu'en 1960, l'indépendance du Congo mettait un terme à près de 80 années de domination belge sur ce territoire qui fut propriété personnelle du roi Léopold II durant 23 ans et colonie belge durant 52 ans.

Les 60 années qui se sont écoulées depuis n'ont pas permis à la Belgique d'appréhender de manière apaisée son passé colonial, avec lequel elle entretient un rapport complexe.

En dépit du maintien de liens économiques entre l'ancienne puissance coloniale et sa colonie, un malaise persiste lorsqu'il est question du Congo. Les récentes protestations du mouvement « Black lives matter » ravivent un débat que d'aucuns préféreraient laisser sous le boisseau.

Les traces de ce passé colonial sont présentes sur tout le territoire de la Région bruxelloise, et notamment à Uccle, à travers des statues, des monuments, des noms de rues,... Toutes ces traces rendent hommage à cette période de l'histoire de Belgique, sans accorder une place aux voix des victimes et de leurs descendants. Les récentes manifestations, les nombreux témoignages diffusés dans les médias et la recherche scientifique montrent que ces hommages sont perçus comme blessants et témoignent d'une indifférence à la douleur et aux traumatismes subis par de nombreuses familles.

Pour une majorité de personnes, ces références demeurent insoupçonnées. Il est peu probable que tous les habitants de la rue Stanley connaissent le rôle fondamental que cet explorateur a joué dans l'acquisition du Congo par Léopold II.

Conformément à la formule judicieuse selon laquelle « L'histoire, on ne l'efface pas, on l'explique », la commune d'Uccle pourrait procéder à quelques aménagements afin de corriger le message.

Différents moyens sont envisageables. Il conviendrait d'abord de dresser un inventaire de l'ensemble des monuments et noms de lieux publics faisant référence au passé colonial de la Belgique. Puis, deux options sont possibles : soit on retire ces noms et monuments, soit on installe des panneaux explicatifs afin de les contextualiser.

La commune pourrait aussi organiser des « balades décoloniales », afin de présenter les différentes références présentes dans l'espace public et expliciter les faits historiques auxquels elles se rapportent. Le lancement de manifestations culturelles telles que des pièces de théâtre ou des expositions pourraient aussi constituer un levier intéressant.

Le Collège compte-t-il mener une réflexion sur la décolonisation de l'espace public et le devoir de mémoire, qui s'inscrirait dans une stratégie plus globale de lutte contre le racisme ?

Interpellation de M. Van de Cauter : Les actes de vandalisme contre les statues de nos rois.

En raison de problèmes de connexion avec M. Van de Cauter au cours de la visioconférence, le texte de son interpellation est lu par son chef de groupe, M. Cools.

Le groupe Uccle en avant est stupéfait et écoeuré par le fait qu'une partie de la presse et de la participatie essaie de nous faire accepter les actes de vandalisme perpétrés contre les statues de nos souverains décédés, en particulier Léopold II et le Roi Baudouin, à la suite du meurtre d'un criminel noir aux Etats-Unis.

Ces actes de vandalisme ont déjà été « récompensés » à certains endroits, vu qu'à Gand et à Anvers, les communes ont enlevé les statues du Roi Léopold II qui avaient été taguées et couvertes de peintures.

La majorité au pouvoir en Région bruxelloise a décidé, sous la pression d'une minorité d'extrémistes, de rebaptiser le tunnel Léopold II et elle a l'intention d'enlever les magnifiques statues de Léopold II sises place du Trône à Bruxelles et au Jardin du Roi à Ixelles.

Pour combattre le racisme, il faut recourir à des moyens juridiques et politiques et non à des actes de vandalisme. Où cela va-t-il finir ? À Uccle, il y a aussi un buste royal, en l'occurrence celui d'Albert Ier près de l'Observatoire, qui sert d'ailleurs de lieu de rassemblement communal pour les commémorations de la mort du « Roi-Soldat ».

Le quartier Prince d'Orange comporte une avenue Napoléon, dédiée à un empereur français responsable de la mort de centaines de milliers de personnes tombées lors de ses batailles en Europe et en Afrique au début du XIXème siècle. Ce nom va-t-il être supprimé également ?

Et que penser de l'avenue Winston Churchill, étant donné que le Premier Ministre britannique auquel elle fait référence a ordonné des bombardements aériens massifs ayant causé la mort de dizaines de milliers de civils allemands durant la Seconde guerre mondiale et est aussi indirectement responsable, comme le Roi Léopold II, du

meurtre et de l'exploitation par des coloniaux d'un grand nombre d'indigènes dans les nombreuses colonies britanniques de l'époque ?

M. Van de Cauter espère que la commune d'Uccle ne va pas suivre ce mouvement iconoclaste en supprimant des noms de rues historiques et qu'elle interpellera la Région afin que celle-ci garde les noms de rues et les statues qui se réfèrent au Roi Bâtitteur Léopold II, vu son rôle important dans le développement de la Belgique et du Congo malgré les fautes qu'il a commises indirectement.

Dans l'histoire, il y a toujours du bien et du mal. Il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain en effaçant le passé à l'instar des régimes totalitaires. L'écrivain George Orwell a très bien décrit un tel régime dans son ouvrage magistral « 1984 », où le passé était modifiable et où les hommes et les femmes vivaient dans un présent éternel et absolu dicté par un parti omnipotent.

Il ne faut évidemment pas suivre cette voie totalitaire, mais au contraire garder la mémoire collective vivante, pour que les Belges puissent se souvenir des aspects positifs et négatifs de leur passé.

M. le Bourgmestre a été heurté par l'expression « criminel noir », utilisée par M. Van de Cauter pour désigner la personne décédée au cours du tragique événement qui s'est produit aux Etats-Unis. Même dans le cas où cette personne aurait un passé judiciaire chargé, il s'agit d'un être humain qui a été manifestement victime d'une violence policière. Sans pour autant sombrer dans le « politiquement correct », il faut convenir que la qualification de « criminel noir » est particulièrement déplacée dans un tel contexte.

Ce genre de propos est d'autant plus rare dans l'enceinte du Conseil communal d'Uccle que cette assemblée ne compte heureusement aucun élu d'extrême-droite depuis fort longtemps.

M. Cools n'accepte pas l'allégation selon laquelle M. Van de Cauter serait un extrémiste de droite pour avoir simplement voulu dire qu'il ne fallait pas faire un héros de la victime de ces violences policières.

M. Cools tient à préciser que pour lui-même et pour le groupe Uccle en avant, de telles dérives policières, que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs, sont inacceptables.

M. le Bourgmestre réplique qu'il ne considère pas du tout M. Van de Cauter comme un extrémiste de droite mais que les propos de ce dernier sur « le criminel noir » constituent un dérapage vers les thèses défendues par l'extrême-droite.

M. le Bourgmestre s'empresse par ailleurs de préciser qu'il connaît M. Cools depuis suffisamment longtemps pour savoir que ce dernier est un humaniste et n'adhère en aucune manière aux courants de pensée d'extrême-droite.

Les services de police veillent à la sécurité des monuments et jusqu'à présent, aucune statue représentant un membre de la famille royale n'a été vandalisée sur le territoire ucclois.

M. le Bourgmestre partage le point de vue selon lequel l'enseignement revêt une importance capitale, vu le vide abyssal de connaissances historiques chez de nombreux jeunes.

Les propositions de Mme le Ministre de l'Enseignement de la Communauté française sont donc particulièrement opportunes.

Il faut aussi saluer la volonté du Parlement fédéral de lancer une réflexion sur le travail de mémoire.

De même, les suggestions de Mme Van Offelen sur les QR codes sont très intéressantes car elles permettent d'attirer l'attention d'une jeunesse branchée sur les nouvelles technologies.

M. le Bourgmestre n'est pas partisan du déboulonnage des statues. En revanche, il est tout à fait favorable à la mise en place de dispositifs pédagogiques dans l'espace public, afin d'explicitier les raisons de l'érection d'un monument ou le choix d'un nom particulier pour une rue.

Mme Fremault signale que plusieurs résolutions déposées au Parlement régional traitent de ce sujet, notamment une résolution de la majorité sur la décolonisation de l'espace public.

Le CDH a déposé une résolution sur la nécessité d'élaborer une mémoire partagée sur la question coloniale en s'appuyant sur les recherches universitaires menées sur ce thème.

Mme Fremault salue la volonté de Mme Désir, Ministre de l'Enseignement de la Communauté française, de travailler sur ce sujet dans le cadre de la définition du tronc commun dans l'enseignement obligatoire. Le Pacte d'excellence a d'ailleurs déjà énoncé un certain nombre de principes fondamentaux en matière de lutte contre le racisme et les discriminations.

De plus, à l'initiative de Patrick Dewael, une commission « Vérité et Réconciliation » entamera ses travaux à la fin du mois de septembre au Parlement fédéral.

Ces diverses initiatives montrent que l'ensemble du monde démocratique est prêt à débattre de ce sujet douloureux, de manière à aboutir à une vision sereine et apaisée de l'histoire coloniale.

Mme Fremault estime aussi que certaines initiatives lancées dans d'autres communes sont très intéressantes et qu'il y aurait lieu de s'en inspirer.

Toutefois, les diverses assemblées intéressées doivent prendre le temps nécessaire pour appréhender ce sujet difficile dans le calme et la sérénité.

Mme l'Echevine Ledan approuve M. le Bourgmestre pour sa mise au point par rapport aux propos de M. Van de Cauter.

Elle précise que la mise en place des QR codes, notamment pour les monuments commémoratifs des deux guerres mondiales, a été retardée en raison de la pandémie mais qu'elle aura bien lieu.

Mme l'Echevine Ledan est tout à fait disposée à intégrer dans ce processus d'autres monuments susceptibles de faire l'objet d'une contextualisation historique, et ce d'autant plus que, conformément aux demandes exprimées lors des rencontres citoyennes, le Collège souhaite ardemment être un passeur de mémoire grâce à la valorisation du patrimoine.

De tels projets requièrent une coordination entre tous les services concernés ainsi que la collaboration de partenaires extérieurs tels que, par exemple, le Cercle d'histoire.

Mme l'Echevine Ledan manifeste beaucoup d'intérêt pour la proposition visant à dresser l'inventaire de l'ensemble des événements et noms de lieux publics renvoyant au passé colonial ainsi que les idées émises pour organiser diverses formes de contextualisation artistique.

L'échevinat de la Solidarité internationale va aussi intégrer la problématique de l'histoire coloniale dans la perspective d'une éducation des jeunes à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Mme l'Echevine De Brouwer a été heurtée par la qualification de « criminel noir » pour désigner une personne décédée suite à des violences policières car le recours à un tel langage semble presque légitimer les tragiques conséquences de cet incident.

Il est tout à fait normal qu'au sein d'une démocratie, les événements donnent lieu à des interprétations divergentes. Encore faut-il que ces dernières soient exprimées avec toutes les nuances requises.

Pour Mme l'Echevine De Brouwer, les statues présentes dans l'espace public et les noms des voiries ne sont pas des détails anodins car ils témoignent d'un certain état d'esprit.

Au lieu de s'offusquer des actes de vandalisme, il faudrait essayer de comprendre les raisons qui suscitent de tels mouvements de contestation, notamment le fait que le racisme tue toujours aujourd'hui.

De plus, il ne faut pas oublier qu'au début de l'aventure coloniale au Congo, une véritable propagande a cherché à légitimer aux yeux des Belges l'exploitation de ce pays sous le fallacieux prétexte d'une mission salvatrice contre l'esclavage.

Pour les descendants des anciens colonisés, la présence de ces statues constitue une violence symbolique supplémentaire, qui se superpose au racisme dont ils sont déjà victimes.

Ce sujet a déjà figuré à l'agenda politique du Collège, puisque des contacts ont été établis en février avec l'ASBL Mémoire coloniale, qui travaille notamment avec la ville de Bruxelles et les communes d'Etterbeek et Anderlecht. Le Collège a répondu à un appel à projets, pour lequel il espère obtenir un subside, mais cette démarche a été retardée en raison de la crise sanitaire.

À ce stade, le Collège souhaite procéder à une cartographie de l'espace public, qui serait suivie par un travail de contextualisation de la mémoire coloniale, dont les modalités doivent encore être déterminées. Mme l'Echevine De Brouwer ne cache pas sa préférence pour les « balades décoloniales ».

Mme l'Echevin Gol-Lescot a demandé à plusieurs instituteurs si l'histoire coloniale était évoquée dans les écoles primaires communales.

Lorsque les enseignants abordent l'histoire de la dynastie, ils mentionnent un élément particulier de chaque règne, et donc la colonisation du Congo quand il est question de Léopold II, sans que ce thème ne fasse l'objet de considérations plus approfondies.

L'échevinat de l'Éducation n'a pas encore reçu une circulaire relative à l'enseignement de la colonisation et de la décolonisation de la part de la Communauté française mais, selon toute vraisemblance, cette matière sera abordée plutôt dans l'enseignement secondaire.

Toutefois, de nombreuses actions sont déjà menées dans l'enseignement communal pour promouvoir le « vivre ensemble » et le devoir de mémoire, que ce soit dans le cadre des contacts avec diverses ASBL, des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) ou encore par le biais des spectacles auxquels les enfants sont conviés.

Mme l'Echevin Gol-Lescot rappelle que son prédécesseur à l'échevinat de l'Éducation, Mme Maison, s'était déjà beaucoup mobilisée pour la promotion de ces valeurs au sein de l'enseignement communal.

Mme Maison signale que le groupe Défi n'est pas favorable au déboulonnage des statues et privilégie plutôt les opérations visant à les recontextualiser, dont ont parlé les orateurs précédents.

Au Parlement de la Communauté française, Mme Maison s'est prononcée en faveur de l'organisation d'événements culturels autour des monuments historiques, via des appels à projets qui permettraient à des artistes de sensibiliser la population à la situation des pays d'outre-mer avant, pendant et après la colonisation.

Mme Maison confirme que l'intention de Mme Désir, Ministre de l'Enseignement de la Communauté française, consiste à réserver à l'enseignement secondaire l'étude systématique de la colonisation et de la colonisation.

Cependant, les référentiels intégrant cette problématique ne pourront être concrétisés dans les programmes scolaires qu'à partir de 2027. D'ici là, l'échevinat de l'Education devra faire preuve de créativité pour s'engager dans cette perspective.

Selon Mme Maison, les diverses formes de discrimination ne sont que les déclinaisons d'un seul et même phénomène. Il faut donc associer le travail mémoriel sur la colonisation autour des monuments au mouvement antiraciste généré par l'assassinat de George Floyd, à la lutte contre l'antisémitisme, à la dénonciation du harcèlement, etc.

Sachant qu'un élève sur trois est victime de harcèlement, Mme Maison avait encouragé l'organisation de jeux de rôle pour développer le sens de l'empathie chez les élèves des écoles communales, lorsqu'elle était titulaire de l'échevinat de l'Education. Au cours de ces jeux de rôle, déjà mis en oeuvre dans les sections maternelles, chaque enfant endossait successivement le rôle d'un harceleur, d'un harcelé et d'un tiers témoin du harcèlement, afin de se rendre compte de l'impact d'un tel incident.

Selon Mme Maison, l'éducation au « vivre ensemble » est aussi assurée par l'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants porteurs de handicap, lorsque l'encadrement pédagogique et médical le permet. Cette démarche n'implique évidemment aucune dépréciation du travail considérable accompli par les équipes pédagogiques des établissements spécialisés.

Mme Van Offelen souhaite que les panneaux explicatifs installés près des monuments soient accessibles pour les personnes porteuses de handicap, et notamment qu'ils soient lisibles pour les personnes malvoyantes.

M. Cools est partisan des initiatives en faveur du devoir de mémoire mais conteste le lien établi entre racisme et passé colonial. Tout acte de racisme doit être condamné avec la plus grande fermeté mais cela ne signifie pas pour autant que le racisme soit une conséquence intrinsèque de la colonisation, et ce d'autant plus que des comportements racistes sont observés dans des pays qui n'ont jamais été des puissances coloniales.

La nécessaire condamnation de l'assassinat d'un jeune Afro-Américain aux Etats-Unis ne légitime en aucune manière les actes de vandalisme commis à l'encontre de commerces de la Porte de Namur.

Par ailleurs, M. Cools éprouve une certaine réticence à l'égard de la décision prise par la commune d'Etterbeek d'apposer une plaque supplémentaire sur les monuments ou noms de rue dédiés à des personnalités impliquées dans la colonisation, dans la mesure où, dans bien des cas, cette démarche revient à porter un jugement péremptoire et souvent simpliste sur les intéressés. Par exemple, le banquier Lambert, qui a donné son nom à la rue Baron Lambert, était un grand philanthrope et non un affreux exploiteur et l'explorateur Stanley était à bien des égards une personnalité exceptionnelle.

M. Norré remercie M. le Bourgmestre d'avoir recadré les propos de M. van de Cauter, qui pourraient donner lieu à de fâcheux amalgames.

Pour le reste, il approuve les propositions émises par les différents intervenants.

M. Godefroid estime qu'on peut difficilement nier l'existence d'un lien entre le racisme d'aujourd'hui et la colonisation d'hier, étant donné que de nombreux éléments de l'imaginaire raciste sont directement issus du passé colonial.

L'éventuel déboulonnage des statues ne doit pas être dramatisé car l'espace public n'est pas un musée et fait l'objet de constantes modifications. M. Godefroid ne se prononce pas sur l'opportunité de remplacer telle ou telle statue déterminée par une autre mais ce type d'opération ne doit pas constituer un tabou.

Mme Fremault précise que le lien entre le racisme et l'histoire coloniale a été confirmé par des études menées par Unia ainsi que par la Fondation Roi Baudouin.